

FORMATION S'INSTALLER PAYSAN **« Choisir ses statuts et s'approprier le chiffrage de son projet »**

Dates : Lundi 6, Mardi 7, Lundi 13 et Mardi 14 Novembre 2017

Horaires : 9h – 12h30 et 14h – 17h30

Lieu : à définir selon les inscrits

Public : porteurs de projet d'installation agricole ou jeunes installés en réflexion sur le choix des statuts et souhaitant maîtriser le chiffrage de leur projet

Repas : repas partagé tiré du sac.

Objectif de la formation :

Vous avez un projet d'installation ou de diversification et vous souhaitez mieux comprendre les différents statuts et gagner en autonomie dans le chiffrage de votre projet ?

L'objectif de cette formation est de :

- vous donner les informations relatives aux statuts juridiques, fiscaux et sociaux d'une exploitation agricole et de vous aider à envisager les différents choix et leurs conséquences ;
- vous apporter des connaissances et des compétences utiles pour mieux comprendre l'étude de faisabilité de votre projet et apprendre à maîtriser les outils de gestion prévisionnelle pour le construire (plan d'investissements, de financement, chiffrage de l'activité, etc.).

Intervenante :

Josiane Betton, Formatrice et consultante en création et gestion d'entreprise

Programme des journées

Journée 1 : Les préalables au chiffrage d'un projet : les statuts
Avoir une vue d'ensemble des statuts juridiques et des options possibles

- L'entreprise individuelle (EI, EIRL)
- Les sociétés en agriculture
- Les choix juridiques
- Les statuts juridiques possibles (individuel ou société) et leur incidence sur la fiscalité ou les cotisations sociales
- Incidence du choix du statut juridique sur la fiscalité ou sur les cotisations sociales
- Incidence du choix du statut fiscal sur le statut juridique et/ou social...
- Relation entre le chiffrage de projet et les statuts

Journée 2 : Connaître les obligations et options possibles au niveau fiscal et social.

- L'imposition des revenus agricoles (différents régimes, impôts sur les sociétés)
- Connaître les obligations et options possibles au niveau fiscal : calcul de l'imposition des revenus agricoles, le fonctionnement de la TVA, les autres impôts et taxes...
- Connaître les obligations sociales de l'entreprise agricole : la MSA et le calcul des cotisations sociales, les différents statuts sociaux et leurs conséquences (droits à la retraite, risques pris par l'entrepreneur...)
- Les autres assurances liées à l'activité

Journée 3 : Chiffrer son projet et gérer ses financements

- Apprendre à chiffrer son activité à venir, en fonction de ses objectifs et de ses contraintes.
 - Se poser les bonnes questions sur les productions envisagées : marges, temps de travail, stocks nécessaires
 - Apprendre à faire le lien entre son temps de travail et son objectif de rémunération
- Comprendre et gérer son plan de financement
 - Prévoir les investissements (nature, opportunités, amortissements) et le besoin en fonds de roulement
 - Maîtriser et gérer les financements : autofinancement, emprunts, garanties, subventions...

Journée 4 : Construire les documents de gestion prévisionnelle

- Réaliser son budget prévisionnel, avec les documents comptables.
 - Etablir son budget prévisionnel : charges et produits liés aux activités
 - Anticiper et gérer sa trésorerie : estimer les recettes et dépenses courantes et exceptionnelles, estimer les prélèvements et apports privés.
- Apprendre à évaluer les risques de son projet
 - Comprendre et apprendre à choisir les risques pris : productions, investissements, endettement, garanties, clientèle
 - Les bases de la gestion de financements : comment avancer l'argent, anticiper son plan de trésorerie (subventions, emprunts, autofinancement, dettes...)

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Cette formation est financée par Vivéa, fonds de formation auquel cotisent les agriculteurs et les cotisants solidaires. Elles sont parfois co-financées (par le Feader (Europe), le Conseil Régional, la Datar Massif Central (Etat/Région)...)

Les formations sont destinées en **priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet inscrits au Point Info Installation.**

Tarifs et prises en charge :

Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa.

Pour les personnes non éligibles Vivéa, nous contacter.

Les inscrits **s'engagent** à être présent pendant les quatre jours de formations. Pour des questions d'assurance, **l'adhésion 2017 à l'ARDEAR Limousin est requise.**

Pour permettre une **bonne organisation et éviter l'annulation**, merci de **vous inscrire dans les délais** en nous envoyant le bulletin d'inscription ci-joint.

Pour plus d'informations :

Marion, ARDEAR Limousin

05 87 50 41 03 / ardearlimousin@gmail.com



ARDEAR – Association régionale pour le
développement de l'emploi agricole et rural

Safran - 2 avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol – 87 017 LIMOGES
Tel: 05 87 50 41 03 | Fax : 05 87 50 41 05

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation « Choisir ses statuts et s'appropriier le chiffrage de son projet »

Nom : Prénom :
Téléphone : E-mail :
Adresse :
.....

Statut pour la formation :

- Agriculteur/trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant solidaire
- Porteur de projet inscrit au Point Info Installation
- Autre :

Formalités d'inscription :

- Je joins à ce courrier une attestation MSA ou une attestation du Point Info Installation
- Je viendrais le 1^{er} jour de formation avec l'attestation

A renvoyer avant le 29 octobre 2017

Par courrier :

ARDEAR

Safran - 2 avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol – 87 017 LIMOGES

Par email :

ardearlimousin@gmail.com

R É G I O N
AQUITAINE
LIMOUSIN
POITOU-CHARENTES

